

Coronavirus : Prolongation du soutien psychologique pour les 3-17 ans

Domaine(s):

Santé

La crise sanitaire a entraîné une dégradation de l'état de la santé mentale et psychologique d'une partie de la population française, et en particulier des enfants et des adolescents. C'est la raison pour laquelle le Ministère des Solidarités et de la santé et l'Assurance Maladie ont lancé début juin 2021 le dispositif de soutien psychologique d'urgence PsyEnfantAdo. Ce dispositif, qui devait prendre fin le 31 octobre 2021, est **prolongé jusqu'au 31 décembre 2021.**

Ce dispositif s'adresse aux enfants et adolescents de 3 à 17 ans inclus qui sont en souffrance psychologique d'intensité légère à modérée. Il prévoit une prise en charge psychologique adaptée aux besoins de l'enfant ou du jeune, réalisée par un psychologue. Les séances seront prises en charge à 100 % par l'Enim, sans avance de frais pour les familles.

Qui peut en bénéficier?

Le dispositif concerne :

- les enfants et les adolescents de 3 à 17 ans inclus ;
- affilié

[1]s à l'Enim ou bénéficiaires de l'aide médicale de l'Etat ;

- et dont la santé psychique a été affectée par la crise sanitaire et qui présentent :
 - → des modifications explicites du comportement et/ou du fonctionnement intérieur suscitant l'inquiétude de l'entourage (famille, milieu scolaire, médecin généraliste, pédiatre, service de protection maternelle et infantile (PMI)...),
 - → une souffrance psychique d'intensité légère à modérée, sans signe de gravité.

Comment en bénéficier ?

Il vous faut **en premier lieu consulter un médecin** (généraliste, pédiatre, pédopsychiatre, médecin hospitalier, médecin scolaire, médecin de PMI...). Il n'est pas possible de consulter directement un psychologue pour votre enfant.

C'est le médecin qui, s'il l'estime nécessaire, orientera l'enfant vers un psychologue participant au dispositif. Il rédigera alors une **ordonnance**, **nécessaire pour bénéficier de la prise en charge** des séances de soutien psychologique.

La liste des psychologues partenaires est disponible sur le site https://psyenfantado.sante.gouv.fr [2].

Le médecin pourra orienter les enfants et adolescents vers un psychologue du dispositifjusqu'au 31 décembre 2021 (date indiquée sur l'ordonnance). Les séances, elles, pourront être réalisées jusqu'au 31 janvier 2022.

Important

En cas de doute, consultez rapidement votre médecin traitant avec votre enfant. Le médecin pourra évaluer si votre enfant relève d'un suivi avec un psychologue ou s'il est préférable de consulter un psychiatre ou un service spécialisé.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le <u>site de l'Assurance maladie.</u> [3]

Mis à jour le 26/10/21

URL source: https://www.enim.eu/actualites/coronavirus-prolongation-du-soutien-psychologique-pour-3-17-ans